

**ANNEXE 4 a : LISTE DES INVESTISSEMENTS RELEVANT DU CRITERE ENVIRONNEMENTAL PROPOSES  
POUR L'APPEL A PROJETS 2017**

Les investissements doivent être facilement identifiables et contrôlables. De plus, les montants des investissements listés doivent clairement être identifiés et isolés sur les devis fournis lors de l'instruction.

Les matériels sont prioritaires sous réserve du respect de la réglementation concernant la qualité de l'eau au contact des produits alimentaires et du respect du guide des bonnes pratiques d'hygiène en matière vinicoles.

Type d'investissement	Effet environnemental	Méthode de calcul des points	Définition	Correspondance avec la téléprocédure		
<b>Construction/Rénovation</b>				<b>Niveau 1: ACTION</b>	<b>Niveau 2: Sous-action</b>	<b>Niveau 3: Sous-sous-action</b>
<b>Isolation en construction ou en rénovation</b>	Economie d'énergie, réduction des nuisances sonores	Prise en compte des matériaux seulement si le type de matériau utilisé est précisé dans les devis (cf. liste indicative des matériaux isolants), de l'installation et des dépenses liées aux bardages, huisseries et portes	Installation - d'une isolation thermique, - de bardages, de portes et/ou huisseries isolantes, dans la zone de production (transformation, stockage et conditionnement) ou dans un caveau. Dans le cadre de la rénovation, si l'isolation ne concerne que la toiture, la surface prise en compte pour la rénovation est la surface au sol du bâtiment (correspondant au toit).	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production	Isolation
			Caveau	Caveau	Isolation	
			Bâtiment rénové de production	Bâtiment rénové de production	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage	
			Caveau rénové	Caveau rénové	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage	
<b>Ombrage bâtiment</b>	Economie d'énergie	Prise en compte des matériaux et de l'installation/ pose de l'ombrage	L'ombrage est un dispositif présent sur l'ensemble d'une façade ou d'un toit qui limite l'ensoleillement et permet une réduction des déperditions énergétiques. Il est admis tant en construction qu'en rénovation. L'ombrage peut par exemple être constitué de panneau de bois ou de métal ou il peut être végétalisé (le végétal et la terre seront non éligibles). L'ombrage constitué de filet, tissus et autres matériaux non permanents n'est pas éligible. Dans le cadre de la rénovation, l'ombrage est éligible et son montant est pris en compte dans le calcul des points environnementaux seulement si le bénéficiaire présente un projet global d'isolation. Si l'ombrage se situe sur le toit, la surface prise en compte est la surface au sol du bâtiment (correspondant au toit). Si l'ombrage se situe sur une façade, la surface prise en compte est la surface de la façade. Dans le cadre de construction, l'ombrage est éligible et son montant est pris en compte dans le calcul des points environnementaux.	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production classique	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
			Caveau	Caveau	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage	
			Bâtiment rénové de production	Bâtiment rénové de production	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage	
			Caveau rénové	Caveau rénové	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage	
<b>Puits canadiens ou climatique (échangeur air-sol)</b>	Economie d'énergie	Prise en compte des matériaux et de l'installation (hors réseau de raccord extérieurs)	Ce type d'aménagement apparaîtra séparément dans la tranche fonctionnelle "Bâtiment neuf de production". Il ne sera pris en compte en investissement environnemental que si le bénéficiaire présente par ailleurs un projet d'isolation global (dans le cadre de la construction). En rénovation, le puits canadien sera éligible au titre des investissements environnementaux dans le cadre d'un projet global d'isolation éligible. Les réseaux de raccord extérieurs sont non éligibles.	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production classique	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
			Caveau	Caveau	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage	
			Bâtiment rénové de production	Bâtiment rénové de production	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage	
			Caveau rénové	Caveau rénové	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage	
<b>Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment (portes sectionnelles à ouverture et fermeture rapide ou sas d'étanchéité)</b>	Economie d'énergie	Prise en compte des matériaux et de l'installation	Le montant global du bâtiment avec réception gravitaire est pris en compte (hors dépenses liées au caveau)	Bâtiment neuf de production avec réception gravitaire	Chai avec réception gravitaire	Réception gravitaire
			Le chai est organisé en trois niveaux au moins: la réception de la vendange est située au dessus des pressoirs situés eux-mêmes au dessus des cuves.	Bâtiment rénové de production	Bâtiment rénové de production	Réception gravitaire
			Les portes sectionnelles sont des portes rigides isolantes (lamelles exclues).	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production classique	Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment
			Les portes à ouverture rapide, qu'elles soient isolantes ou non isolantes, permettent une bonne isolation du fait de leur fonctionnement: une ouverture "au bon moment" et une fermeture rapide après le passage d'une personne ou d'un équipement.	Caveau	Caveau	Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment
<b>Matériaux bio-sourcés à l'exclusion des charpentes en bois</b>	Economie d'énergie	Prise en compte des matériaux et de l'installation si ces deux postes sont clairement identifiables sur le devis. Ces matériaux sont pris en compte dans le cadre de la construction ou de la rénovation en tant qu'isolant ou élément intégral de la structure (murs ou toit en matériaux biosourcés)	Les matériaux bio-sourcés tels que le bois, le lin, le chanvre sont éligibles ( <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/Produits-de-construction-et-htm">http://www.developpement-durable.gouv.fr/Produits-de-construction-et-htm</a> ).	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production classique	Matériaux bio-sourcés à l'exclusion des charpentes en bois.
			Les dépenses rattachées aux matériaux bio-sourcés doivent être isolées dans le poste gros oeuvre. Elles ne sont prises en compte que si le guide des bonnes pratiques d'hygiène en matière vinicole est respecté. Le montant des matériaux et de la pose des matériaux sont éligibles si ils sont clairement identifiés et isolés sur les devis.	Caveau	Caveau	Matériaux bio-sourcés à l'exclusion des charpentes en bois.
<b>Chai enterré ou semi enterré</b>	Economie d'énergie	Montant total de la construction (hors dépenses liées au caveau)	Un chai enterré ou semi-enterré est un chai dont au moins un étage opérationnel est totalement enterré (hauteur sous plafond: 1,80m, éligible à la surface plancher et éligible à l'aide). Si un seul étage est enterré, on peut trouver la configuration suivante: trois côtés enterrés et un côté non enterré permettant d'accéder au niveau 0.	Bâtiment neuf de production enterré ou semi-enterré	Chai enterré ou semi-enterré	
<b>Aménagement du sol (réalisation à la fois d'une forme de pente, de caniveaux et de la couverture du sol)</b>	Economie d'eau	Méthode de calcul des points: il faut que cette dépense soit bien identifiée et isolée sur le devis. Pour la construction et pour la rénovation, lorsque la nature de l'investissement ne justifie pas l'un de ces aménagements (réalisation à la fois d'une forme de pente, de caniveaux et de la couverture du sol), le cumul des trois critères n'est pas exigé. Le demandeur doit alors justifier de ces conditions particulières d'aménagement.	Les revêtements prioritaires sont les résines, le revêtement quartz et le carrelage.	Bâtiment neuf de production classique	Bâtiment neuf de production classique	Aménagement des sols (couverture, forme de pente)
			Dans le cadre de l'aménagement du sol en construction, le montant des travaux de gros oeuvre (sous dallage, fondations, radiers, hérissons en tout venant...), de dallage, les caniveaux et le revêtement sont pris en compte dans le calcul des points environnementaux.	Bâtiment rénové de production	Bâtiment rénové de production	Aménagement des sols (couverture, forme de pente)
<b>Équipement</b>				<b>Niveau 1: ACTION</b>	<b>Niveau 2: Sous-action</b>	<b>Niveau 3: Sous-sous-action</b>
<b>Régulateur de fréquence, variateur de fréquence ou variateur de vitesse (sur un moteur)</b>	Economie d'énergie	Coût de l'option si le variateur est intégré à une machine ou le coût du variateur s'il est à ajouter sur une machine pré-existante.		Vinification/ Transferts	Régulateur de fréquence, variateur de fréquence ou variateur de vitesse	
<b>Filtration orthogonale à basse pression</b>	Economie d'énergie et économie d'eau	Intégralité du montant demandé.		Vinification/ Pressurage-égouttage/ Traitement des vins et des moûts	Filtration orthogonale à basse pression	

Systèmes de chaudière à haute performance énergétique : brûleur modulant et bas niveau NOx, chaudière basse température ou triple parcours	Economie d'énergie	Intégralité du montant demandé.		Maîtrise des températures	Systèmes de chaudière à haute performance énergétique : brûleur modulant et bas niveau NOx, chaudière basse température ou triple parcours
Système de récupération d'énergie ou de chaleur : récupération d'énergie à partir des fumées ou chaudière à condensation, récupération de chaleur sur moût chaud par croisement, sur fumée ou compresseurs d'air, sur eaux de lavage des lignes de conditionnement	Economie d'énergie	Intégralité du montant demandé.		Maîtrise des températures	Système de récupération d'énergie ou de chaleur
Equipements à niveau de finition élevée par électropolissage	Economie d'eau	Intégralité du montant demandé pour l'équipement considéré - le montant doit être isolé dans le devis le cas échéant.	Liste exhaustive des équipements pour l'électropolissage: échangeur, monobloc rinçage, monobloc avinage, monobloc rinçage tirage, monobloc rinçage tirage bouchage, monobloc rinçage tirage bouchage capsulage, monobloc rinçage désaération tirage injection de gaz bouchage capsulage, monobloc bouchage, monobloc bouchage capsulage, monobloc lavage séchage, monobloc encannage, monobloc NEP/CIP nettoyage en place	Vinification/ Transferts	Equipements à niveau de finition élevée par électropolissage
Equipement de traitement de l'eau par les UV	Economie d'eau	Intégralité du montant demandé.		Conditionnement/ Préparation des vins	Equipement de traitement de l'eau par les UV
Cuves inox avec niveau de finition élevée: recuit brillant, électropolissage, polimiroir	Economie d'eau	Intégralité du montant demandé et installation (dalle liée aux cuves avec niveau de finition élevée, les nouvelles portes, robinets, tubulures, raccords tuyauterie et électricité liés à ces cuves).	Précision concernant les cuves avec revêtement recuit brillant: les cuves qui rentrent en compte pour le calcul des points environnementaux sont les cuves dont la virole, le tiot et la cheminée ont un revêtement recuit brillant.	Vinification/ cuverie/ stockage, assemblage, élevage	Cuves inox avec niveau de finition élevée: recuit brillant, électropolissage, polimiroir
Cuves béton avec revêtement epoxy	Economie d'énergie	Intégralité de la cuve et installation (dalle liée aux cuves avec niveau de finition élevée, les nouvelles portes, robinets, tubulures, raccords tuyauterie et électricité liés à ces cuves).		Vinification/ cuverie/ stockage, assemblage, élevage	Cuves béton avec revêtement epoxy
Rénovation des cuves béton avec revêtement epoxy	Economie d'eau	Le travail de préparation, les équipements liés aux cuves (les nouvelles portes, robinets tubulures...) et le revêtement epoxy sont pris en compte dans le montant des investissements à caractère environnemental pour le calcul des points.		Vinification/ cuverie/ stockage, assemblage, élevage	Rénovation des cuves béton avec revêtement epoxy
Micro-filtration tangentielle (MFT) notamment pour le débouillage, la filtration des vins et des moûts et la stabilisation microbiologique - avec par exemple bentonite ou collage en ligne en flux continu	Réduction des déchets	Intégralité du montant demandé.		Vinification/ Pressurage-égouttage/ Traitement des vins et des moûts	Micro-filtration tangentielle (MFT)
Broyeur de rafles	Réduction des déchets	Intégralité du montant demandé.		Chaîne de réception de vendange	Broyeur de rafles

Dégrilleur automatique	Réduction des déchets	Intégralité du montant demandé.		Vinification/ Pressurage-Egouttage/ Traitement des vins et des moûts	Dégrilleur automatique	
Chaîne monobloc d'embouteillage ou de conditionnement (si dédiée au BIB ou aux contenants de petite taille) avec une ou plusieurs fonctionnalités: pilotage intelligent/ stérilisation et recyclage intégré de l'eau/ isolation sonore.	Economie d'énergie, économie d'eau, réduction nuisances sonores	Si l'équipement a toutes les fonctionnalités, le montant global de l'équipement sera retenu dans le calcul des points, s'il en a deux, 66% du montant sera retenu et s'il en a un, 33% du montant de l'équipement sera retenu.		Conditionnement/ Préparation des vins	Choisir dans la liste la chaîne d'embouteillage correspondante	
Pressoirs avec plusieurs fonctionnalités: - pilotage intelligent comportant des automatismes programmables, des aménagements logiciels et une instrumentation spécifique de type capteurs de mesure volumétrique permettant de piloter les cycles de pressurage en fonction de l'écoulement des jus - lavage intégré	Economie d'énergie et économie d'eau	Pour les pressoirs qui ont les deux fonctionnalités (pilotage intelligent + lavage intégré), la totalité du montant du pressoir est prise en compte pour le calcul des points. Si une seule des deux fonctionnalités est présente, 50% du montant du pressoir sera retenu. Au cas particulier des pressoirs à usage Champagne, 50% du montant du pressoir sera retenu si le pressoir dispose du programme de pressurage agréé par le CIVC. L'installation (dalle liée au pressoir avec une ou plusieurs fonctionnalités, installation électrique de la console de pilotage liée au pressoir, réseaux, tuyauterie, pompes d'extraction, passerelles) est prise en compte dans le calcul des points environnementaux.	Le pilotage intelligent est un dispositif intégrant des programmes informatiques permettant le pressurage adapté aux pesées et à la qualité de la vendange. Le pressoir avec lavage intégré consiste en un pressoir conçu avec une arrivée d'eau interne sur le dit pressoir.	Vinification/ Pressurage-Egouttage/ Traitement des vins et des moûts	Choisir parmi: - Pressoirs avec pilotage intelligent - Pressoirs avec lavage intégré - Pressoirs avec pilotage intelligent ET lavage intégré	
Muid et foudres constitués avec au moins 70% de bois provenant de forêt PEFC ou FSC	Préservation ressources	Intégralité du montant demandé.		Vinification/ cuverie/ stockage, assemblage, élevage	Muid et foudres en bois provenant de forêt PEFC et FSC	
Imprimantes laser	Réduction des déchets	Intégralité du montant demandé.		Conditionnement/ Préparation des vins	Imprimante laser	

#### Liste des matériaux isolants

Matériaux biosourcés	
Type de matériau	Format
Ouate de cellulose	*Vrac pour soufflage, insufflation, flocage *Panneaux semi-rigides
Fibres de bois denses	*Panneaux rigides
Béton de chanvre	*Mise en œuvre du béton sur chantier par banchage, projection ou enduit *Brique chaux-chanvre *Préfabriqués de grandes dimensions
Laines biosourcées (chanvre, lin, bois, textile recyclé, mouton, mixte)	*Vrac de fibres de bois, de chanvre, de laine de mouton et de textiles recyclés pour soufflage ou insufflation et/ou pose manuelle *Panneaux semi-rigides, rouleaux
Botte de paille	Botte de paille
Liège expansé	*Vrac pour pose manuelle ou insufflation ou en incorporation pour des bétons légers *Panneaux semi-rigides

Minéraux	
Type de matériau	Format
Laines minérales de verre (LV) ou de roche (LR)	*Vrac pour soufflage et insufflation *Panneaux semi-rigides, rouleaux, nu ou revêtus d'un pare vapeur en kraft ou collé sur panneaux de plaque de plâtre
Verre cellulaire	*Granulat pour remblai porteur *Panneaux rigides
Perlite, vermiculite, argile expansée	*Granulat mis en œuvre en vrac brut ou bitumé, incorporé en bétons *Panneaux rigides

Synthétiques	
Type de matériau	Format
Polystyrène expansé (EPS ou EPS)	*Panneaux rigides nus ou collés sur panneaux de plaque de plâtre
Polystyrène extrudé (XPS ou PSX)	*Panneaux rigides, nus ou collés sur panneaux de plaque de plâtre
Polyuréthane (PUR)	*Panneaux rigides

\* Les bardages isolants, les panneaux sandwich ou double peaux sont pris en compte dans le calcul des points environnementaux.

\* Les briques Monomur et le béton cellulaire sont pris en compte dans le calcul des points environnementaux.

\* Les toitures végétalisées sont considérées comme des isolants. Seules les dépenses liées à la toiture sont prises en compte dans le calcul des points environnementaux, le végétal et la terre sont non éligibles et ne sont donc pas pris en compte dans le calcul des points environnementaux. En revanche la toiture ne sera considérée comme fonctionnelle qu'avec la terre et les plantes en place.

